

# Rapport 2024 sur l'allocation des fonds levés dans le cadre des émissions obligataires vertes, durables et responsables 2023

Code ISIN des émissions :

-FR001400HI64

-FR001400I2S3

-FR001400I8D2

-FR001400HHY9

**Montant total : 80 M€**



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Rappel du Framework</b> .....	7
<b>Présentation de l'obligation</b> .....	9
<b>Les Bâtiments durables</b> .....	11
<b>La jeunesse</b> .....	17
<b>Annexes</b> .....	19

# Introduction

---

Les effets du changement climatique ne sont plus contestables ni cantonnés à des régions lointaines. Il est donc urgent d'agir. L'engagement de la Région en faveur de la transition environnementale et de la protection des citoyens les plus fragiles n'est pas nouveau, la Région ayant su saisir les compétences octroyées par la loi pour alimenter son ambition de devenir le chef d'orchestre du développement responsable sur le territoire des Pays de la Loire.

Cet engagement trouve aujourd'hui résonance dans un corpus de Plans, Schémas et Dispositifs qui garantit une réponse cohérente et efficace aux enjeux de développement vert, durable et responsable du territoire. Et il fait écho aux **différents défis** qui sont ceux de son territoire, de ses administrés et qui guide la stratégie de la Région à travers un ensemble de réponses fortes dans des domaines aussi variés que **l'écologie (défi 1), la jeunesse (défi 2), l'économie et l'emploi (défi 3) ou encore la cohésion territoriale (défi 4)**.

## 1- La transition écologique comme fil conducteur de la politique régionale

L'objectif de la Région est ainsi de répondre à trois enjeux :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Préserver nos ressources,
- Produire plus d'énergies décarbonnées et renouvelables.

### a- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

L'atteinte de cet objectif passe notamment par la mise en place d'une action pour accompagner les acteurs économiques dans les transitions et amplifier leur mobilisation ou bien encore par l'accélération de la décarbonation des filières agricoles et agroalimentaires ainsi que des activités industrielles et portuaires en prenant part, par exemple, aux projets « Décarbonation Loire Estuaire 3 (ZIBAC) et GOCO2.

Il s'agit également de repenser les mobilités. En Pays de la Loire, l'ensemble des modes de transport contribuent en effet à hauteur de 34 % de la consommation d'énergie finale et à hauteur de 26 % de l'émission de gaz à effet de serre. En accompagnant le report modal vers les modes les plus économes en énergie et les moins émetteurs et en favorisant l'intermodalité et les changements de comportements, la Région contribue ainsi, à travers sa politique des transports, à accélérer la transition énergétique.

Enfin, il s'agit de soutenir la rénovation énergétique du bâti. A cet égard, la Région a élaboré une stratégie immobilière optimisée en particulier dans la gestion de son patrimoine des lycées.

La Région des Pays de la Loire souhaite ainsi offrir à sa jeunesse, les meilleures conditions d'accueil possibles dans les lycées afin de favoriser les apprentissages. Depuis 2018, toutes les opérations de

construction, de restructuration et de rénovation effectuées dans les lycées ont permis d'améliorer la performance du parc en raison, d'une part, de l'évolution de la réglementation thermique et, d'autre part, des exigences propres de la Région fixées dans son référentiel de sobriété architecturale, technique et économique : démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), matériaux biosourcés, circuits courts, ...

La Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL), adoptée pour la période 2018-2024, poursuit dans ce sens et a pour ambition de favoriser la qualité des bâtiments et des lieux de vie :

- Près de 50 % des opérations concernent ainsi la rénovation énergétique avec une priorisation donnée aux établissements les plus énergivores, aux travaux d'isolation du bâti (toitures et façades), aux travaux d'amélioration des systèmes de chauffage et de pilotage des installations techniques.
- Par ailleurs, un grand plan de solarisation du patrimoine des lycées prévoit l'installation, d'ici à 2030, de 100 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques (pour 30 M€ d'investissements) avec, pour objectif, de fournir l'équivalent d'un tiers de la consommation annuelle des 116 lycées régionaux.
- Enfin, il est prévu le déploiement de six nouveaux projets de mini big forest en 2024/2025 (sept déjà réalisés soit 7 680 arbres déjà plantés) et une étude est en cours sur la renaturation des cours de lycées.

#### **b- Préserver nos ressources**

La Région vise ainsi à :

- Reconquérir la ressource en eau en restaurant le fonctionnement des milieux aquatiques pour assurer aux ligériens une eau de qualité et en quantité suffisante, en finançant des programmes d'actions des contrats territoriaux eau, en sensibilisant aux économies d'eau, en inventoriant les zones humides, en améliorant les pratiques agricoles, ...
- Protéger l'Estuaire de la Loire, siège à la fois d'une biodiversité remarquable et d'un patrimoine très riche, en restaurant le fonctionnement écologique de la Loire et de ses annexes hydrauliques,
- Préserver le littoral par la prise en compte des risques littoraux et la mise en œuvre de projets d'aménagement adaptés,
- Déployer un espace naturel en libre évolution,
- Agir en faveur de la haie à travers un plan spécifique adopté en session de mars 2024,
- Favoriser le réemploi et la valorisation des déchets (économie circulaire).

#### **c- Produire plus d'énergies décarbonnées et renouvelables**

Plusieurs actions de la Région concourent à cet objectif :

- Le soutien aux filières des Energies Marines Renouvelables afin d'en faire la 1<sup>ère</sup> source de production d'énergies renouvelables des Pays de la Loire en 2050 ;
- La création d'un campus des énergies durables pour répondre aux besoins de compétences de nos 5 filières énergétiques (financement France 2030) ;
- Accompagner 100 % des entreprises engagées dans la transition écologique ;
- Définir une nouvelle stratégie élevage pour mieux accompagner sa transition vers un modèle durable et vertueux ;

- S'appuyer sur nos grandes infrastructures du Grand Port maritime pour en faire un hub énergétique bas carbone, central pour l'approvisionnement en énergie de la France et faire de Cordemais un pôle emblématique de la transition énergétique du territoire.

Enfin, dans le cadre du vote de son Budget primitif 2024, la Région a souhaité prendre les devants sur la législation et a présenté en assemblée son premier Budget vert. Ainsi, elle a fait le choix de présenter l'ensemble de ses dépenses tant de fonctionnement que d'investissement selon une classification qui catégorise les choix d'investissement de la collectivité en fonction de leur impact environnemental.

## 2- La Région garante d'un développement responsable

**Deux volets de la politique régionale illustrent particulièrement cette préoccupation permanente de la Région :**

### - Son action en faveur de la jeunesse

La jeunesse représente en effet l'avenir. Dès lors, il est essentiel, pour la Région, de se mobiliser pour lui permettre de construire le sien, en lui donnant confiance, en l'encourageant et en lui ouvrant le champ des possibles.

C'est pourquoi, la Région poursuit son engagement en distribuant aux jeunes ligériens des équipements pédagogiques de qualité et en leur proposant les meilleures conditions d'accueil pour favoriser les apprentissages. Ainsi, à titre d'illustration, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la Région, à la rentrée de septembre 2023, a remis à tous les lycéens entrant en classe de 2<sup>nde</sup> et aux élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAP, scolarisés dans le public et le privé - soit près de 50 000 jeunes- **un ordinateur portable configuré, équipé et prêt à l'emploi**. C'est un geste fort de soutien et d'encouragement pour la jeunesse. C'est aussi un puissant outil d'égalité des chances.

Accompagner les jeunes Ligériens et assurer leur réussite, c'est aussi faciliter leurs parcours et la transition du monde scolaire au monde professionnel. La Région multiplie ainsi les actions (site d'orientation, Olympiades des métiers, actions éducatives, ou bien encore mise en place d'un Orientibus). Sillonnant les Pays de la Loire, l'Orientibus est l'outil de proximité privilégié et le premier ambassadeur du Plan régional pour l'orientation tout au long de la vie. Cinq **Orientibus** sillonnent actuellement les Pays de la Loire, avec pour mission d'informer les Ligériens, Lycéens et apprentis Étudiants, jeunes diplômés notamment les jeunes, sur plus de 50 métiers et sur les formations (scolaires, par apprentissage ou formation continue) qui y mènent, et les aider à s'orienter ou se réorienter. En complément, la Région organise depuis 2 ans, le **Big Bang de l'emploi**, événement innovant et itinérant (un événement par Département) visant à valoriser le dynamisme de l'emploi, de ses filières professionnelles et de ses entreprises, autour d'un parcours visiteur complet, des formations au recrutement en passant par la découverte des métiers.

### - Son action en faveur des territoires

Face aux bouleversements notamment environnementaux, démographiques et fonciers, la Région doit renforcer sa présence dans les territoires afin de les accompagner à relever ces défis et favoriser un développement équilibré de tous les territoires.

Des mesures fortes et offensives du Plan de relance régional ont été engagées à destination des collectivités locales sur la période 2020 à 2022, pendant laquelle la Région a mobilisé plus de 66 M€. De 2023 à mars 2026, les dispositifs aux territoires sont renouvelés, et plus équilibrés à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, la Région bénéficie d'un territoire majoritairement rural (90% des communes qui la compose sont situées en zone rurale, et 49% de la population régionale s'y concentre), il est alors cohérent pour celle-ci de renforcer sa présence sur l'ensemble du territoire avec la création de « maison de la région », des relais de l'institution au cœur des départements.

Cette présence au plus proche du territoire vise à fédérer les acteurs locaux, et coordonner leurs actions afin d'apporter des réponses concrètes sur un ensemble de préoccupations majeures comme l'accès aux soins, le soutien aux commerces de proximité ou encore renforcer l'impact des fonds européens sur le développement de ces territoires.

En définitive, avec cette obligation verte, durable et responsable, la Région des Pays de la Loire fait le choix de mettre au diapason ses leviers de financement avec ses priorités politiques, et ainsi d'affirmer la cohérence de son action en traduisant une volonté de développement responsable en projets concrets grâce au soutien d'investisseurs partageant ces mêmes valeurs.

# Rappel du Framework

---

## L'obligation verte durable et responsable de la Région des Pays de la Loire

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la Région s'était mobilisée à un niveau sans précédent, avec la mise en place, dès mars 2020, d'un plan d'urgence suivi d'un Plan de Relance. Puis, compte tenu des chocs successifs qui impactent directement la vie des ligériens (invasion de l'Ukraine par la Russie créant des tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières, tensions géopolitiques avec des conséquences importantes en matière d'approvisionnement et enfin ralentissement économique brutal dans un contexte de resserrement des conditions financières), la Région a décidé de maintenir son engagement à un niveau élevé auprès des acteurs du territoire.

Cet effort financier massif visait à répondre à 3 grands objectifs : **Protéger, Soutenir, Accélérer**.

1. **Protéger** les ligériens, notamment les plus jeunes et les plus fragiles
2. **Soutenir** l'économie locale pour résister, rebondir et reconquérir
3. **Accélérer** davantage encore nos efforts dans deux domaines : la santé et la croissance verte

Ces 3 objectifs sont toujours au cœur de l'action régionale, aujourd'hui développés et élargis au travers de 4 défis que les Pays de la Loire doivent relever (cf. introduction).

Près de 500 M€ ont ainsi été investis chaque année pour répondre aux enjeux prioritaires identifiés autour de l'emploi, du développement économique, de la solidarité, de la jeunesse, de la croissance verte ainsi que de la santé. La Région veut continuer d'affirmer, à travers son action, combien la transition écologique et la croissance verte peuvent être de véritables opportunités pour les territoires.

Ainsi dans une démarche cohérente et afin de financer son ambitieux plan d'investissement, la Région a souhaité lancer une nouvelle émission obligataire verte, durable et responsable, réalisée en adéquation avec la doctrine des Green Bonds Principles, processus reconnu également par VIGEO ERIS.

Cette méthodologie se résume en 4 points sur lesquels la Région s'est engagée :

- **L'utilisation des fonds** : L'ensemble des projets qui ont été financés par le produit de ces émissions contribue aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies ;
- **La sélection et l'évaluation des projets financés** : La sélection des projets est le produit de la coopération de la Direction des Finances et de la commande publique et des principales Directions opérationnelles concernées par les projets durables.
- **Le suivi et la gestion des fonds** : Le suivi du produit net de l'Obligation durable et responsable ligérienne est opéré dans le cadre réglementaire applicable aux collectivités locales françaises qui leur impose une obligation de dépôt de leurs fonds libres sur un compte unique au Trésor Public (article 26 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1<sup>er</sup> août 2001).

En vue du suivi et du reporting des projets, une concertation régulière entre la Direction des Finances et de la commande publique et les directions concernées a été mise en œuvre. Ainsi, les référents financiers des services opérationnels ont été sensibilisés afin que le financement, des projets sélectionnés, soit un point de vigilance particulier, notamment pour éviter tout « double fléchage » de financements.

- **Le reporting**, objet de ce document, il vise à présenter le suivi d'allocation des fonds investis dans les projets éligibles. Ainsi l'impact de chaque projet sur l'environnement ou le développement du territoire vous est présenté au travers de fiches de projets sur la base des indicateurs de performance dont les méthodologies de calcul et hypothèses sont exposées en annexe de ce document.

# Présentation de l'obligation

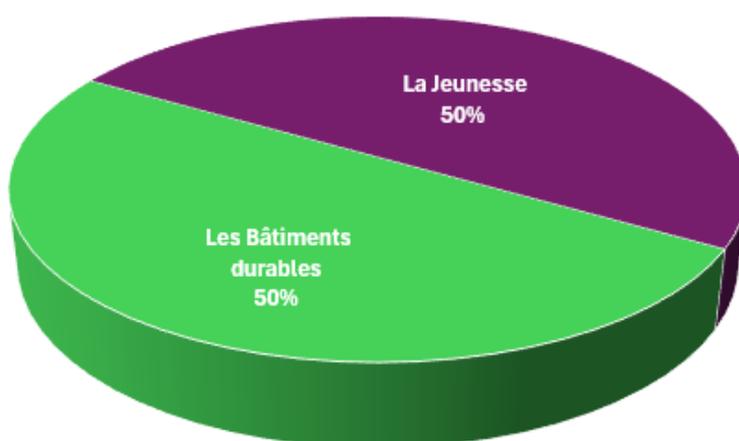
---

En 2023, la Région a procédé à une levée de 80 millions d'euros d'émissions obligataires vertes, durables et responsables. Ces fonds ont permis le financement de 5 projets représentant le spectre des priorités régionales présentées en introduction du présent rapport.

L'ensemble des produits de ces émissions a été alloué sur cette première année de reporting selon la répartition ci-dessous.

Le refinancement de projets réalisés au cours de l'année 2022 représente 29 % du montant total des émissions, en deçà des 30 % tolérés en la matière conformément à l'engagement de la Région inscrit dans son framework et rappelé auprès de l'agence VIGEO EIRIS.

Répartition de l'utilisation des fonds de l'obligation verte, durable et responsable



L'ensemble des projets financés grâce à ces émissions feront l'objet d'une fiche individuelle précisant les enjeux, l'avancement, les montants ainsi que les indicateurs de performances de ces réalisations.

L'analyse, le suivi et l'évaluation ont été réalisés selon une méthodologie détaillée dans le rapport.

Projets	Description	Montant total du projet	Montant de la participation Région	Montant investi sur la période de reporting	Montant investi par la Région et financé par le Sustainable bond sur la période 2022-2024 (en M€)	Part du projet financée par le Sustainable bond (en %)
<b>Les bâtiments durables</b>		<b>142 950 000,00 €</b>	<b>141 915 867,00 €</b>	<b>40 007 336,31 €</b>	<b>40 007 336,31 €</b>	<b>28%</b>
Restructuration du lycée Fernand RENAUDEAU	Amélioration des chambres de l'internat, des performances énergétique et rénovation du système énergétique du lycée	15 650 000,00 €	15 650 000,00 €	3 689 916,39 €	3 689 916,39 €	24%
Restructuration et extension du lycée Douanier Rousseau	Amélioration fonctionnelle et extension de locaux d'enseignement, dont notamment la rénovation des locaux du pôle scientifique	11 900 000,00 €	10 865 867,00 €	2 594 020,11 €	2 594 020,11 €	22%
Construction du lycée de Pont-Château	Construction d'un nouveau lycée dans la commune de Pont-Château	47 900 000,00 €	47 900 000,00 €	27 637 394,36 €	27 637 394,36 €	58%
Construction d'un lycée neuf polyvalent à Saint Philbert de Grand Lieu	Construction d'un nouveau lycée dans la commune de Saint Philbert de Grand Lieu	67 500 000,00 €	67 500 000,00 €	6 086 005,45 €	6 086 005,45 €	9%
<b>La jeunesse</b>		<b>40 812 349,00 €</b>	<b>40 812 349,00 €</b>	<b>39 992 663,69 €</b>	<b>39 992 663,69 €</b>	<b>98%</b>
Fourniture d'ordinateur individuel aux lycéens et 1ère année de CAP	La Région Pays de la Loire offre un ordinateur portable à tous les lycéens (relevant de son champs de compétence) entrant en classe de Seconde et les élèves de 1ère année de CAP dans les établissements publics comme privés.	40 812 349,00	40 812 349,00	39 992 663,69	39 992 663,69 €	98%
<b>Total Reporting 2022-2024*</b>		<b>183 762 349,00 €</b>	<b>182 728 216,00 €</b>	<b>80 000 000,00 €</b>	<b>80 000 000,00 €</b>	

# Les Bâtiments durables

A travers l'exercice de ses compétences, la Région des Pays de la Loire joue un rôle majeur dans la promotion des bâtiments durables.

A titre d'illustration, la Région des Pays de la Loire gère, en maîtrise d'ouvrage directe, la construction, l'extension et la rénovation des 115 lycées publics du territoire ligérien.

La Région des Pays de la Loire doit faire face à une poussée démographique de sa population lycéenne sans précédent. Entre 2016 et 2024, ce sont plus de 11 000 lycéens supplémentaires qui sont attendus.

Ainsi, pour la période 2018-2024, ce sont près de 780 M€ de dépenses qui seront consacrés aux investissements dans les lycées publics afin de garantir aux jeunes les meilleures conditions d'accueil, de vie et de formation au sein des établissements scolaires.

La stratégie régionale d'investissement dans les lycées se décline autour de 4 grandes priorités dont la promotion de lycées bien entretenus, sobres en matière de consommation énergétique, surs et accessibles.

Entre 2019 et 2027, la Région des Pays de la Loire bâtira 6 nouveaux lycées. Tous répondront à de hautes exigences de performance énergétique (démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), matériaux biosourcés, circuits courts, ...).

La Région des Pays de la Loire est également compétente en matière d'enseignement supérieur et de recherche. C'est ainsi qu'elle contribue à la rénovation et à la réhabilitation des immeubles recevant les étudiants et les chercheurs.

**Croissance Verte**  
**Les bâtiments durables**

<b>Objet :</b>	Restructuration du lycée Fernand RENAUDÉAU
<b>Lieu :</b>	CHOLET - 49
<b>Dates clés :</b>	Janvier 2019 : démarrage des études avec le programmiste, février 2021 : démarrage des études de maîtrise d'œuvre, PC délivré, juillet 2023 : démarrage travaux, juillet 2026 : livraison
<b>Données clés :</b>	Restructuration des internats (280 lits) : amélioration du confort des internes (réduction du nombre de lits par chambre, bloc sanitaire privatif, isolations thermique et acoustique), remplacement des chaudières et mise au normes de la chaufferie (réglementation ICPE).
<b>Données RSE - Insertion sociale</b>	Amélioration des locaux MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) Heures minimales d'insertion socio-professionnelle : - 610 heures prévues dans le contrat de maîtrise d'oeuvre - 3 990 heures prévues dans les contrats de travaux ( 701,75 heures réalisées au 30/04/24) - 770 heures prévues dans le contrat de déménagement
<b>Montant total du projet :</b>	15 650 000,00 €
<b>Financement Région dans le montant total du projet :</b>	15 650 000,00 €
<b>Dépenses mandatées en 2022 (du 1er juillet au 31 décembre 2022)</b>	237 006,87 €
<b>Dépenses mandatées en 2023 (année pleine)</b>	2 162 752,64 €
<b>Dépenses mandatées en 2024 (du 1er janvier au 30 avril 2024)</b>	1 290 156,88 €

**Présentation du projet**

Restructuration des internats situés dans le bâtiment B0  
 - regroupement des internats aux niveaux 3 et 4,  
 - rénovation des chambres, 4 lits par chambre avec sanitaires (lavabos, WC et douche) ramenés dans les chambres (en substitution des blocs communs existants)  
 Restructuration connexes  
 - salles de cours repositionnées au niveau 2,  
 - déplacement de la lingerie, rénovation des vestiaires des agents d'entretien,  
 - rénovation-extension des logements de fonctions situés aux extrémités du bâtiment aux niveaux 3 et 4.  
 Amélioration des performances thermiques, par l'intérieur, des niveaux concernés par les travaux et réfection de la chaufferie  
 Remplacement du Système de Sécurité Incendie.

**Etat d'avancement du projet**

30% des travaux réalisés, livraison de la 1ère phase des internats prévue en août 2024. Réfection et mise aux normes de la chaufferie en cours, mise en service programmée en octobre 2024.

**Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne**

Atténuation des changements climatiques	Diminution des consommations énergétiques par le renforcement de l'isolation, l'amélioration de la ventilation et le remplacement des chaudières gaz
Aménagement durable et solidaire du territoire	Le projet permet de développer l'attractivité du territoire Choletais en améliorant les conditions d'accueil des lycéens.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	L'amélioration des conditions d'accueil des internes contribue à l'attractivité du territoire et favorise l'accès aux formations spécifiques proposées dans l'établissement. Les marchés de travaux comprennent des clauses d'insertion.
Développement économique et responsable du territoire	L'allotissement du projet favorise l'accès des PME locale et le renforcement du tissu économique régional.

**Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet**

Nombre de bénéficiaires	Internes : 260, personnels 20, élèves et professeurs pour les classes
Estimation ex-ante des économies d'énergie annuelles (KWh/m <sup>2</sup> )	119,8 KWhEP/m <sup>2</sup>
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGeqCO2/m <sup>2</sup> )	68 KGeqCO2/m <sup>2</sup>
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m <sup>2</sup> )	1,7 m3/h.m <sup>2</sup>
Niveau de matériau biosourcé utilisé	10% faux-plafond en fibre de bois dans les chambres

<b>Objet :</b>	Restructuration et extension du lycée Douanier Rousseau
<b>Lieu :</b>	LAVAL - 53
<b>Dates clés :</b>	Programme technique détaillé approbation: 20/02/20 Diagnostics approbation: 11/05/21 Avant-Projet Sommaire approbation: 17/12/21 Avant-Projet Détaillé approbation: 17/05/22 Permis de construire délivré Démarrage travaux : juillet 2023 Livraison : juin 2026
<b>Données clés :</b>	Le bâtiment s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale sans certification : - Extension: E2 C1 avec biosourcé de niveau 1, soit à minima 18 kg de matériaux biosourcés par m <sup>2</sup> de Surface de Plancher. - Réhabilitation: EFFINERGIE Réno.
<b>Données RSE - Insertion sociale</b>	Heures minimales d'insertion socio-professionnelle : - 610 heures prévues dans le contrat de maîtrise d'œuvre (658 heures réalisées) - 5 235 heures prévues dans les contrats de travaux (1 316 heures réalisées au 30/04/24) - 420 heures prévues dans le contrat de déménagement
<b>Montant total du projet :</b>	11 900 000,00 €
<b>Financement Région dans le montant total du projet :</b>	10 865 867,00 €
<b>Dépenses mandatées en 2022 (du 1er juillet au 31 décembre 2022)</b>	396 569,92 €
<b>Dépenses mandatées en 2023 (année pleine)</b>	934 634,47 €
<b>Dépenses mandatées en 2024 (du 1er janvier au 30 avril 2024)</b>	1 262 815,72 €

**Présentation du projet**

La présente opération a pour objet la restructuration-extension du bâtiment A0 du Lycée Douanier ROUSSEAU à LAVAL par l'amélioration fonctionnelle et l'extension de locaux d'enseignement, dont notamment la rénovation des locaux du pôle scientifique, de l'accueil, de la vie scolaire et du pôle médico-social ; complétée par le traitement de l'enveloppe et de la mise en accessibilité handicaps du bâtiment.

**Etat d'avancement du projet**

Extension et restructuration avancée à 20%, livraison de la 1ère phase (salles scientifiques) en juin 2024.

**Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne**

<b>Atténuation des changements climatiques</b>	Le projet intègre des réponses destinées à l'atténuation des changements climatiques : - Le positionnement de l'extension a été réfléchi de façon à sauvegarder au maximum le parc arboré ; - Performance de l'enveloppe thermique du bâtiment : isolation, étanchéité à l'air et inerties optimisées ; - Séquestration du carbone de part les matériaux biosourcés utilisés et limitation des consommations d'énergie, d'eau et de l'usage de fluides frigorigènes afin d'atteindre le niveau Carbone 1 du référentiel E+C- ; - Mise en place de protections solaires extérieures fixes correctement dimensionnées pour bloquer les rayons solaires estivaux, tout en laissant traverser les vitrages en période de chauffage ; - Surventilation nocturne mécanique en été permettant d'évacuer la chaleur accumulée durant la journée ; - Intégration du bâtiment dans son environnement, les espèces plantées sont complémentaires entre elles, non invasives, et bien adaptées au climat et au terrain. Tout cela permet de limiter les besoins en arrosage, maintenance et engrais ; - Solution ITE + bardage permettant de protéger la structure des intempéries (pluies, froid, chaleur...); - Toiture végétalisée sur l'extension permettant de retenir l'eau et de limiter l'imperméabilisation en plus de participer au confort thermique ; - Façades et toitures de couleurs claires qui contribuent à limiter les surchauffes et l'effet d'îlot de chaleur ; - Chantier à faible impact environnemental permettant de limiter les consommations énergétiques, de limiter la quantité de déchets de chantier et de favoriser le réemploi in-situ en s'appuyant sur le diagnostic ressources réalisé.
<b>Aménagement durable et solidaire du territoire</b>	Le projet permet de développer l'attractivité du territoire Mayennais en améliorant les conditions d'accueil des lycéens.
<b>Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes</b>	Les marchés de travaux comprennent des clauses d'insertion sociale et professionnelle.
<b>Développement économique et responsable du territoire</b>	L'allotissement du projet favorise l'accès des PME locale et le renforcement du tissu économique régional.
<b>Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet</b>	
Surface construite (en m <sup>2</sup> )	1 196 m <sup>2</sup> (surface plancher extension)
Nombre de bénéficiaires	1 100 élèves
Estimation ex-ante des économies d'énergie annuelles (KWh/m <sup>2</sup> )	- La performance de l'enveloppe thermique (isolation, menuiseries...) et le choix d'équipements performants (ventilation double flux, éclairage led) permettent de réduire les consommations énergétiques du bâtiment : - La partie existante atteint le niveau BBC-Effimergie Rénovation avec un Cep projet < Cep réf - 40 % - La partie extension et la partie surélévation atteignent le niveau BEPOS Energie 2 du référentiel E+C- - La partie existante du bâtiment offre en toiture une surface d'environ 1000 m <sup>2</sup> , qui est apte à recevoir une potentielle future installation photovoltaïque. 59 KWh/m <sup>2</sup>
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGeqCO2/m <sup>2</sup> )	7 KGeqCO2/m <sup>2</sup>
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m <sup>2</sup> )	1 m3/h.m <sup>2</sup>
<b>Niveau de matériau biosourcé utilisé</b>	Le projet propose la mise en œuvre de nombreux ouvrages biosourcés : - Une partie de l'extension présente une structure avec ossature poteaux/poutres et charpente en bois. - Utilisation de matériaux isolants en chanvre, lin et coton en isolation des murs à ossature bois qui sont des matériaux locaux disponibles sur le territoire Vendéen (isolant Biofib de la CAVAC...) - Utilisation de matériaux biosourcés pour l'aménagement intérieur (portes et huisseries, plinthes, mobilier) et le revêtement de sol souple (linoléum) Le projet atteint le niveau 1 du label Biosourcé avec une quantité de matériaux biosourcés de 21,8 kg/m <sup>2</sup> > 18 kg/m <sup>2</sup> sur l'extension.

**Croissance Verte**  
**Les bâtiments durables**

<b>Objet:</b>	Construction du lycée de Pont-Château rue du Chardonneret - Pont-Château (44)
<b>Dates clés:</b>	Appel d'offres travaux : 12/01/2021 Démarriage des travaux : 14/10/2021 Fin des travaux : dernier trimestre 2023 Mise en service partielle (enseignement général) : septembre 2023 Mise en service de la totalité des locaux : septembre 2024
<b>Données clés:</b>	Certification NF HQE BD (Bâtiment Durable) niveau Excellent avec 8 étoiles Label E+ C- (niveau E2 C1) Label Biosourcé niveau 2
<b>Données RSE - Insertion sociale</b>	20 210 heures minimum d'insertion socio-professionnelle sont prévues dans les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre
<b>Montant total du projet:</b>	47 900 000 €
<b>Financement Région dans le montant total du projet:</b>	47 900 000 €
<b>Dépenses mandatées en 2022 (du 1er juillet au 31 décembre 2022)</b>	4 440 593,61 €
<b>Dépenses mandatées en 2023 (année pleine)</b>	16 350 454,46 €
<b>Dépenses mandatées en 2024 (du 1er janvier au 30 avril 2024)</b>	6 837 346,29 €
<b>Présentation du projet</b>	
Ce lycée polyvalent aura une capacité d'environ 1000 élèves extensible à environ 1 210 élèves dont : - Environ 725 élèves dans les filières générales et technologiques, avec une possibilité d'extension à 935 - Environ 250 élèves dans les filières professionnelles dont 15 places en apprentissage - 4 élèves en classe de 3ème préparatoire aux formations professionnelles Il comprendra notamment un externat, une administration et des locaux de vie scolaire, une salle polyvalente, un service de restauration, une résidence d'hébergement de 80 places et 8 logements de fonction. La section professionnelle accueillie correspond à celle existante aujourd'hui au Lycée des 3 Rivières de Pont-Château ; section qui sera transférée dans le nouvel établissement. Ouverture de l'établissement sur son territoire par la mise à disposition et le fonctionnement autonome possible de certaines entités fonctionnelles en dehors des périodes de fonctionnement scolaires. C'est notamment le cas pour les entités suivantes : - La salle polyvalente, - La salle à manger de la restauration, - La résidence d'hébergement, - Eventuellement quelques classes pour l'accueil de formations dispensées par le GRETA tel que le brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateurs (BAFA).	
<b>Etat d'avancement du projet</b>	
Travaux de gros-œuvre en cours : fondations et plancher bas réalisés, élévations en cours avec planchers hauts	
<b>Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne</b>	
<b>Atténuation des changements climatiques</b>	Projet entrant dans la certification NF HQE BD avec une note de respect de l'environnement de 3 étoiles (changement climatique niveau B) La conception du projet permet d'atteindre l'objectif Bbio 28,3 point sur 50 max. Limiter la perméabilité à l'air avec pour objectif Q4 < 0,8 m3/h/m² de surface d'enveloppe pour l'ensemble des zones du lycée Réduction de la consommation d'énergie primaire : 43,2 kWh EP dont utilisation des ENR 16,9 kWh. Limitation de la consommation en eau potable par la réduction des besoins dans les sanitaires avec la récupération de l'eau de pluie (cuve de 30 m³ permettant de couvrir 50 % des besoins en eau sanitaire du lycée).
<b>Aménagement durable et solidaire du territoire</b>	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat en limitant la hauteur de construction à un niveau RDC + 2 + atique, gestion des flux différenciés avec accès motorisés (local 2 roues motorisées sécurisé), cycles (local 2 roues de 80 places), pèlerons, PPR. Végétalisation de plus de 50 % de la parcelle en préservant et en améliorant la biodiversité par le renforcement du corridor écologique. Ce dossier a été soumis à autorisation environnementale. Gestion des eaux de pluie par la végétalisation des toitures et la mise en place de bassins de rétention avec phytoépuration. Ouverture de l'établissement sur son territoire par la mise à disposition et le fonctionnement autonome de certaines entités fonctionnelles : entrée spécifique pour accéder à la salle de conférence, la salle de restauration, l'internat, une salle de classe. Évolutivité du bâti par un choix constructif qui favorise la démontabilité des matériaux (façades MOB sur structure poteaux-poutres béton) et l'intégration d'un capacité d'extension de 210 places en externat. Le projet de construction du lycée de Pont-Château applique avec rigueur la séquence « éviter – réduire – compenser » les incidences négatives sur l'eau, les milieux aquatiques, les milieux humides et les milieux naturels.
<b>Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes</b>	Projet qui contribue au rapprochement des lieux d'enseignement par rapport au lieu d'habitat (temps de transport de plus de 40 min pour un grand nombre de lycéens). Mixité des populations et mise en valeur des formations professionnelles vis-à-vis des formations générales et technologiques. Travail en relation avec les équipes d'entretien maintenance pour la choix des matériaux afin d'éviter les TMS (Troubles musculo-squelettique) Conception des cuisines et du local laverie en relation avec les équipes : larges ouvertures des postes de travail cuisson et laverie sur les salles de restaurations afin d'apporter des conditions de travail optimales
<b>Développement économique et responsable du territoire</b>	Recours à des énergies renouvelables locales par la mise en œuvre d'une chaufferie 100% bois pour la production de chauffage. Production d'ECS par PAC CO2 et récupération de chaleur sur les groupes froids de la restauration. 22 corps de métiers représentés à 81,8 % par des PME ligériennes les autres provenant des départements limitrophes (56 et 35) : 100% des entreprises dans un rayon de moins de 150 km. Création d'environ 100 emplois administratifs, techniques et enseignants. Choix des filières d'enseignement technologiques et professionnelles en rapport avec le tissu économique local : MELEC (métier de l'électricité et de ses environnements connectés option avionique), TCI (technicien en chaudronnerie industrielle).
<b>Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet</b>	
<b>Surface construite (en m²)</b>	Surface créée = 17 480 m²
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	1 000 lycéens + 150 adultes (enseignants, personnels et administratifs)
<b>Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KtCO2/m²)</b>	Grâce à la chaufferie bois assurant 100% des besoins thermiques du bâtiment, il est visé une classe B sur ce thème (0,66 kgCO2/m²SDP). La classe A pourrait même être atteignable à court terme. Calcul non réalisé à ce jour
<b>Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m²)</b>	Q4 < 1 m3/h/m² de surface d'enveloppe pour la zone restauration ; Q4 < 0,8 m3/h/m² de surface d'enveloppe pour l'ensemble des zones du lycée ; Q4 < 1,2 m3/h/m² de surface d'enveloppe pour les ateliers ; Q4 < 0,6 m3/h/m² de surface de l'enveloppe pour les logements de fonction
<b>Certification du bâtiment</b>	Certification NF HQE BD (Bâtiment Durable) niveau Excellent avec 8 étoiles Label E+ C- (niveau E2 C1) Label Biosourcé niveau 2
<b>Niveau de matériau biosourcé utilisé</b>	Biosourcé = niveau 2 avec un ration de 32,16 kg/m² avec présence de bois pour la structure, menuiseries extérieures et intérieures, façades ; du chanvre pour isolation BIOFIB ; peinture à base d'algues ; linoléum



Images ©Agence ARS, Architectes Rocheteau Saillard

<b>Objet :</b>	Construction d'un lycée neuf polyvalent à Saint Philbert de Grand Lieu
<b>Lieu :</b>	Saint Philbert de Grand Lieu (44)
<b>Dates clés :</b>	Janvier 2023 : lancement de la consultation des marchés travaux Été 2023 : notification des entreprises travaux Juin 2026 : livraison du lycée Septembre 2026 : ouverture du lycée
<b>Données clés :</b>	Certification NF HQE Bâtiment Durable - niveau Exceptionnel atteint Label Batiment Bas carbone - niveau 3 atteint (soit le niveau maximal) Label Biosourcé - niveau 3 atteint (soit le niveau maximal) avec l'incorporation de plus de 78kg/m <sup>3</sup> de matériaux biosourcés (le taux requis pour le niveau 3 étant de 36 kg/m <sup>3</sup> ).
<b>Données RSE - insertion sociale</b>	2700 heures d'insertion socio-professionnelles sont prévues pour le marché de maîtrise d'œuvre 28 000 heures sont prévues pour les marchés de travaux -> ce chantier est le projet avec le + d'heures d'insertion jamais réalisé par la région (en volume d'heure et en % d'insertion)
<b>Montant total du projet :</b>	67 500 000,00 €
<b>Financement Région dans le montant total du projet :</b>	67 500 000,00 €
<b>Dépenses mandatées en 2022 (du 1er juillet au 31 décembre 2022)</b>	1 100 278,76 €
<b>Dépenses mandatées en 2023 (année pleine)</b>	2 640 019,50 €
<b>Dépenses mandatées en 2024 (du 1er janvier au 30 avril 2024)</b>	2 345 707,19 €
<b>Présentation du projet</b>	
<p>Les caractéristiques du futur lycée sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un lycée de 1 200 élèves, extensible à 1 500 élèves, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 925 places dans l'enseignement général et technologique,</li> <li>- 210 places dans l'enseignement professionnel,</li> <li>- 60 places en enseignement supérieur.</li> </ul> </li> <li>internat d'une capacité de 80 places</li> <li>service restauration dimensionné 1500 élèves</li> <li>Surface plancher lycée : 18 200 m<sup>2</sup></li> <li>8 logements de fonction de 110 m<sup>2</sup> chacun.</li> </ul> <p>La Région des Pays de la Loire a décidé d'inscrire cette opération dans une démarche programmatique et environnementale exemplaire notamment en matière de sobriété. Le maître d'ouvrage exprime ainsi sa volonté de réduire les impacts énergétiques, environnementaux et économiques de ses choix, sur toute la durée de vie du bâtiment, par la mise en oeuvre de projets présentant toujours autant de qualité d'usage et de fonctionnalité, mais davantage de simplicité, de solidité, de durabilité, de facilité de nettoyage, d'entretien et de maintenance ultérieure, et de pilotage aisé des installations techniques. L'ouvrage répondra aux exigences de certification HQE* Bâtiment Durable et de la labellisation Label Batiment bas carbone et Bâtiment Biosourcé.</p> <p>Ouverture de l'établissement sur son territoire par la mise à disposition et le fonctionnement autonome possible de certaines entités fonctionnelles en dehors des périodes de fonctionnement scolaires. C'est notamment le cas pour les entités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la salle polyvalente,</li> <li>• la salle à manger de la restauration,</li> <li>• la résidence d'hébergement,</li> </ul>	
<b>Etat d'avancement du projet</b>	
A avril 2024, le projet est en phase de construction : démarrage des élévations de gros oeuvre.	
<b>Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne</b>	
Atténuation des changements climatiques	<p>Le projet intègre de nombreuses réponses destinées à l'atténuation des changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- orientation bioclimatique du bâtiment</li> <li>- performance de l'enveloppe thermique du bâtiment : isolation, étanchéité à l'air et inertie optimisées.</li> <li>- séquestration carbone de part les matériaux biosourcés utilisés.</li> <li>- innovation énergétique des systèmes de ventilation décentralisés permettant une réduction consommations des auxiliaires, une récupération de chaleur sur l'air vicié, une amélioration de la qualité de l'air intérieur, la suppression de 400m<sup>3</sup> de locaux techniques et des réseaux de gaines de ventilation ainsi que la réduction de la hauteur du lycée, ceci limitant le besoin en matériaux de construction.</li> <li>- un lycée sobre sans recours à la combustion (absence de chaudière).</li> <li>- un lycée peu consommateur en foncier et disposant de dispositifs de régulation des eaux pluviales à hauteur de 750 m<sup>3</sup> permettant une régulation des rejets dans le milieu naturel, ceci favorisant la résilience aux inondations en aval du bassin versant.</li> <li>- un lycée ouvert sur son territoire pour favoriser la mutualisation des usages, et donc réduire les besoins de constructions complémentaires.</li> <li>- un ouvrage intégré dans son environnement avec le maintien de corridors écologiques et la reconstitution d'habitats favorables à la faune locale.</li> </ul>
Aménagement durable et solidaire du territoire	<p>Relation du bâtiment avec son environnement immédiat en limitant l'impact de l'aménagement sur les milieux naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- démarche ERC avec l'évitement d'impact des zones humides à enjeux écologiques.</li> <li>- réduction de l'emprise foncière du lycée par une construction en R+3 et un ratio d'emprise foncière de seulement 16 m<sup>2</sup> par élève (moyenne historique : 25m<sup>2</sup>/élève).</li> <li>- maintien des continuités écologiques et gestion des eaux pluviales par temporation et alimentation des zones humides conservées.</li> <li>- mutualisation des besoins de la plateforme de transports scolaires du lycée avec la gare routière du collège (12 cars).</li> <li>- recours à des matériaux biosourcés disponibles localement.</li> </ul>
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	<p>Projet qui contribue au rapprochement des lieux d'enseignement par rapport au lieu d'habitat, ce qui permettra une réduction des temps de déplacement des élèves.</p> <p>Mixité des populations et mise en valeur des formations professionnelles vis-à-vis des formations générales et technologiques.</p> <p>Travail en relation avec les équipes d'entretien maintenance pour la choix des matériaux afin d'éviter les TMS (Troubles musculo-squelettique)</p> <p>Conception des cuisines et du local laverie en relation avec les équipes : larges ouvertures des postes de travail cuisson et laverie sur les salles de restaurations afin d'apporter des conditions de travail optimales</p> <p>Ouverture du lycée sur son territoire pouvant permettre de lutter contre la fracture numérique (espace CDI) ou de permettre la réalisation de conférences (salle de conférence 300 places).</p>
Développement économique et responsable du territoire	<p>Le projet exemplaire permettra une formation des entreprises sur les sujets de matériaux biosourcés et d'étanchéité à l'air.</p> <p>Création d'environ 150 emplois administratifs, techniques et enseignants.</p> <p>Choix des filières d'enseignement technologiques et professionnelles en rapport avec le tissu économique local : BAC Sciences et Technologies de laboratoire, CAO électricien, BAC PRO métiers de l'électricité de ses environnements, BAC PRO systèmes numériques, BTS Métiers de l'eau.</p>

Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Surface construite (en m <sup>2</sup> )	18 200 m <sup>2</sup> de surface plancher.
Nombre de bénéficiaires	L'ouvrage permettra à terme l'accueil de 1500 élèves, complété d'environ 300 personnels d'encadrement (corps enseignants, personnels administratifs, personnels d'exploitation).
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGEqCO2/m <sup>2</sup> )	Le lycée est conçu pour fonctionner sans chaufferie : le lycée sera ainsi 100% électrique. Le projet s'inscrit dans une démarche de labellisation Batiment Bas Carbone, qui associe l'analyse carbone de la construction et de l'exploitation du projet. En phase étude, le lycée atteint le niveau maximal du label. En phase étude, Les émissions de gaz à effet de serre (GES) effectives du bâtiment pendant sa phase d'utilisation est évaluées à 6 kgCO2/m <sup>2</sup> .
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m <sup>2</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement : Q4pa-surf ≤ 0.8 m<sup>3</sup> / (h.m<sup>2</sup>)</li> <li>• Restauration : Q4pa-surf ≤ 1.0 m<sup>3</sup> / (h.m<sup>2</sup>)</li> <li>• Internat : Q4pa-surf ≤ 0.8 m<sup>3</sup> / (h.m<sup>2</sup>)</li> <li>• Logements de fonctions individuels ≤ 0.4 m<sup>3</sup> / (h.m<sup>2</sup>)</li> </ul>
Certification du bâtiment	le projet associe une triple démarche de certification /labellisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une certification Haute Qualité Environnementale - niveau excellent</li> <li>- une labellisation Batiment Biosourcé - niveau 3, c'est-à-dire le niveau le plus élevé de la labellisation. Ceci se traduit par l'incorporation de 78 kg/m<sup>2</sup> de plancher, valeur à comparer à niveau d'incorporation de 36 kg/m<sup>2</sup> nécessaire à l'atteinte du seuil maximum du référentiel de labellisation.</li> <li>- une labellisation Batiment Bas Carbone (BBCA) - niveau excellent, performance permettant d'anticiper et de dépasser les exigences de la Réglementation Environnementale RE2020.</li> </ul>
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Le projet associe l'usage du bois pour la structure, de la paille et du chanvre pour son isolation. En plus des matériaux destinés au clos couvert, le recours à des matériaux biosourcés pour les revêtements intérieurs est également recherché. Au global, le recours aux matériaux biosourcés représente 78 kg/m <sup>2</sup> de plancher soit environ 255 tonnes de matériaux. Le lycée sera le plus grand Etablissement recevant du public de 1ere catégorie français isolé en paille.



©FORMA6

## La jeunesse

Priorité de la Région, les émissions vertes durables et responsables de 2023 ont participé au financement d'un projet fort depuis déjà 3 ans, la distribution d'ordinateurs portables aux nouveaux lycéens ainsi qu'au 1<sup>ère</sup> année de CAP, une mesure égalitaire permettant à tous un accès aux outils du numérique nécessaires à la réussite scolaire.

L'attractivité de la Région entraîne des conséquences démographiques qu'il convient d'assumer, et d'assurer. C'est pourquoi la Région a à cœur d'accompagner l'ensemble des jeunes du territoire dans leur cursus scolaire.

**Jeunesse**  
**Dispositifs d'aide aux jeunes et étudiants**

<b>Objet :</b>	Fourniture d'ordinateur individuel aux lycéens et 1ère année de CAP
<b>Lieu :</b>	Lycées publics, privés, agricoles de la Région des Pays de la Loire (relevant de la compétence régionale)
<b>Dates clés :</b>	-Février 2021 - Appel d'offres lancé -Avril 2021 - Notifications du marché aux candidats -Mai 2021 signature du marché avec le prestataire -Septembre à novembre 2021 : 1ère année de distribution aux élèves de seconde et 1ère année CAP (sous statut scolaire) dans tous les établissements lycées publics privés (projet valorisé dans le cadre du reporting des obligations vertes, durables et responsables en 2021) -Septembre octobre 2022 : 2ème année de distribution -Septembre octobre 2023 : 3ème année de distribution
<b>Données clés :</b>	la Région Pays de la Loire offre un ordinateur portable à tous les lycéens (relevant de son champs de compétence) entrant en classe de Seconde et les élèves de 1ère année de CAP dans les établissements publics comme privés, soit environ 49 000 jeunes. L'ordinateur accompagne les élèves tout au long de leur scolarité et au-delà. Au lycée, cet ordinateur permet, selon les pratiques pédagogiques de l'établissement, de réaliser des travaux bureautiques, des recherches, de prendre des notes, d'accéder à l'ENT e-lyco ou encore des logiciels pédagogiques pré-installés et recommandés par les professeurs. Les élèves pourront se connecter à l'accès Wifi sécurisé de leur établissement. En dehors, et notamment à la maison : cet équipement permet d'assurer la continuité d'enseignement pour des recherches et travaux scolaires ou encore être utilisé à des fins personnelles et de loisirs. Les élèves peuvent naviguer librement sur internet au domicile ou au sein de l'atblissement ou encore se connecter à un périphérique (imprimante par exemple). N'étant pas administrateurs de leur poste, il ne leur est pas possible d'installer un logiciel nouveau ou d'en désinstaller un en place.
<b>Données RSE - insertion sociale</b>	L'accord-cadre lié à ce dispositif intègre une clause d'insertion socioprofessionnelle de publics éloignés de l'emploi. La Région a attiré l'attention des entreprises sur le fait que la démarche d'insertion constitue une condition d'exécution de l'accord-cadre et ainsi qu'un critère de jugement des offres. Le respect de cette clause est une condition de la conformité de l'offre aux exigences de l'accord-cadre. Ainsi, dans ce contexte, il a été exigé qu'un minimum de 1500 heures d'insertion soit réaliser par année d'exécution de l'accord-cadre. Le prestataire a rempli l'objectif et même au delà en réalisant 2331 heures pour l'année 2023.
<b>Montant total du projet :</b>	
<b>Financement Région dans le montant total du projet :</b>	
<b>Dépenses mandatées en 2022</b>	<b>40 812 349,00</b>
<b>Dépenses mandatées en 2023</b>	<b>17 400 962,69</b>
<b>Dépenses mandatées en 2023</b>	<b>22 591 701,00</b>
<b>Présentation du projet</b>	
La Région équipe chaque cohorte de seconde et de 1ère année de CAP les élèves des établissements publics et privés relevant de son champ de compétence.	
en 2022 : 46 724 ordinateurs remis en 2023 : 47 080 ordinateurs remis	
<b>Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet</b>	
Nombre d'élèves concernés	47000
Répartition territoriale de l'action	Tout le territoire régional
Gain de pouvoir d'achat par élève	467,70 € TTC en 2022 496,85 € TTC en 2023



Copyright Ouest Médias

# Annexes

## Annexe 1 : Précisions sur les indicateurs de performances

Indicateurs	Précisions sur certains indicateurs de performances
<b>Les bâtiments durables</b>	
Surface construite (en m <sup>2</sup> )	La surface est indiquée soit : Surface utile = surface utilisable (hors cloisons, gaines...) Surface de plancher = surface de tous les niveaux construits, clos et couvert, calculé à partir du nu intérieur
Nombre de bénéficiaires	Nombre d'élèves / professeurs / administratif / personnel
Estimation ex-ante des économies d'énergie annuelles (kWh/m <sup>2</sup> )	Le calcul de Cep (Consommation d'énergie primaire), est issu du calcul réglementaire RT2012. Il permet de vérifier que le projet respecte les standards réglementaires imposés par le gouvernement. Les résultats sont soit indiqués en kWh/m <sup>2</sup> , soit en pourcentage de gain par rapport au standard. Il s'agit de l'énergie utilisée pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la climatisation et l'éclairage.
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KgeqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> )	L'empreinte carbone d'un bâtiment est définie comme la somme de tous les gaz à effet de serre émis pendant toutes les phases de cycle de vie. Le dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), mais aussi d'autres GES comme le méthane ou les hydrofluorocarbures. Il est essentiel de comptabiliser deux volets : - les émissions liées à la production des matériaux de construction, tels que le ciment ou le béton armé ; - les émissions liées aux consommations (d'énergie) sur le site.
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m <sup>3</sup> /h.m <sup>2</sup> )	La perméabilité à l'air d'un bâtiment est caractérisée par les fuites d'air parasites causées par les défauts d'étanchéité de l'enveloppe, ou plus simplement la quantité d'air qui entre ou sort de manière non contrôlée à travers celle-ci. Ces défauts d'étanchéité sont causés par des défauts de construction ou de conception du bâtiment. La valeur réglementaire maximale de perméabilité à respecter est de 1.7 m <sup>3</sup> /(h.m <sup>2</sup> ) pour les bâtiments tertiaires.
Certification du bâtiment	Les certifications HQE Bâtiment Durable et HQE Bâtiment couvrent les thèmes au cœur du développement durable : énergie, eau, déchets, carbone, adaptation au changement climatique, santé, confort, gouvernance du projet, économie circulaire, biodiversité, conception inclusive, économie locale, analyse du cycle de vie... Le label E+C- (Energie Positive et Réduction Carbone) atteste à la fois de la performance énergétique du bâtiment et de son niveau d'émissions de gaz à effet de serre – niveau obtenu par une Analyse de son Cycle de Vie (ACV). Le label d'Etat « Bâtiment biosourcé » permet de valoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction.
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Matériaux biosourcés = matériaux obtenus à partir de biomasse végétale ou animale : bois, chanvre, paille, laine de mouton, plumes... Le label Bâtiment biosourcé est un label réglementaire français dont les exigences sont définies par le Ministère chargé de l'Environnement. Il attribue aux bâtiments un niveau (1, 2 ou 3) en fonction de la masse totale de matériaux biosourcés par m <sup>2</sup> de surface de plancher. 1 <sup>er</sup> niveau => 18 kg/m <sup>2</sup> fsp 2 <sup>ème</sup> niveau => 24 kg/m <sup>2</sup> fsp 3 <sup>ème</sup> niveau => 36kg/m <sup>2</sup> fsp
<b>La mobilité durable</b>	
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites	Objet : Comparaison de l'émission de CO <sub>2</sub> ferroviaire entre le projet une fois réalisé et l'émission de CO <sub>2</sub> routier à nombre d'usagers identiques reportés du train sur la voiture individuelle Préalable : il est considéré ici la comparaison théorique entre les 2 modes de transport Données d'entrée : Distance routière Gare SNCF La Roche sur Yon et Gare SNCF de La Rochelle par D746 D9 : 77 km Distance ferroviaire en km Gare SNCF La Roche sur Yon et Gare SNCF de La Rochelle : 103 km A partir des informations accessibles sur le site Mon Impact Transport piloté par l'ADEME. Les données utilisées sur ce site sont issues de la Base Carbone administrée par l'ADEME et mises à jour régulièrement. Pour la distance entre La Roche sur Yon et La Rochelle, nous pouvons prendre en compte la quantité de CO <sub>2</sub> émise par personne : Pour 103 km en train : TET Intercités 0,55 kgCO <sub>2</sub> /personne - TER 2,58 kgCO <sub>2</sub> /personne Pour 77 km en voiture : Voiture thermique 14,8 kgCO <sub>2</sub> /personne - Voiture thermique avec 1 covoitureur 7,38 kgCO <sub>2</sub> /personne - Voiture thermique avec 2 covoitureurs 4,92 kgCO <sub>2</sub> /personne Données 2018 étude mobilité des personnes pilotée par le Ministère et réalisée par l'INSEE : résultat de moyennes entre du covoiturage et de l'autosolisme. Taux de remplissage moyen de 1,43 personnes/véhicule pour une distance entre 0 et 100 km Taux de remplissage moyen de 2,25 personnes/véhicule pour une distance au-delà de 100 km Analyse : A/ Emission Ferroviaire Le nombre de voyageurs circulant sur La Roche sur Yon - La Rochelle par an est de : 39 voyageurs/A/R*5 A/R*300 jours, soit 58 500 voyageurs 5 A/R (4TET + 1TER) depuis fin 2021 Le nb de voyageurs pris en compte est : 39 voyageurs/ AR / jour x 300 jours (hors we et jf)/an En Intercités : 39 voyageurs * 0,55 kgCO <sub>2</sub> /personne*4 A/R* 300j soit 25 740 kgCO <sub>2</sub> En TER : 39 voyageurs * 2,58 kgCO <sub>2</sub> /personne* 1 A/R* 300j soit 30 186 kgCO <sub>2</sub> soit un total de 55 926 kgCO <sub>2</sub> --> 55,9 tCO <sub>2</sub> B/ Emission Routière Impact de ces voyages s'ils étaient réalisés par la route et non par les 5 A/R ferroviaires quotidiens : Le nb de voyageurs pris en compte est : 39 voyageurs/ AR / jour x 300 jours (hors we et jf)/an La distance par la route étant de 77 km, nous prenons donc en compte un taux de remplissage moyen de 1,43 personnes/véhicule En voiture thermique : 39 voyageurs*5*7,38 kgCO <sub>2</sub> *300j soit un total de 431 730 kgCO <sub>2</sub> --> 431,7 tCO <sub>2</sub> Conclusion : Si l'ensemble des usagers ferroviaires de la section La Roche sur Yon - La Rochelle, les émissions de CO <sub>2</sub> seraient près de 7 fois supérieures à la situation du projet ferroviaire.

Septembre 2021



# SECOND PARTY OPINION

Sur le caractère responsable de l'Obligation Durable de la Région Pays de la Loire

V.E considère que l'Obligation Durable de la Région Pays de la Loire est alignée avec les quatre grands principes des Green Bond Principles 2021 (« GBP ») et Social Bond Principles 2021 (« SBP ») de l'ICMA. ✓

### Émission

Contribution au développement durable:

Impacts attendus

	Faible	Limité	Robuste	Avancé
Impacts attendus				
Gestion des risques ESG				

Gestion des risques ESG

Contribution aux ODD

Caractéristiques de l'Obligation

Catégories de projets Verts et Sociaux	⇒ 3 Catégories Vertes ⇒ 3 Catégories Sociales
Population Cible	Clairement définie pour chaque Catégorie Sociale
Localisation des Projets	Région Pays de la Loire
Existence d'un Document Cadre	Oui
Part de refinancement	30% maximum
Période d'antériorité	12 mois maximum

### Émetteur

Controverses ESG

Nombre de controverses	Aucune
Frequency	N/A
Sévérité	N/A
Réactivité	N/A

A noter que l'Émetteur ne fait pas partie de notre univers de notation de la performance ESG et que notre méthodologie d'identification de la participation à des activités controversées ne couvre pas les autorités locales.

### Cohérence

Cohérent	V.E considère que l'Obligation envisagée est cohérente avec les priorités stratégiques de développement durable et les principaux enjeux sectoriels de la Région Pays de la Loire et contribue à la réalisation des engagements de développement durable de l'Émetteur.
Partiellement cohérent	
Non cohérent	

Copyright V.E 2021 – Reproduction of this content (documents, graphs and images) in whole or in part are prohibited without the express written authorization of V.E and is protected by the provision of the French Intellectual Property Code.

## Conclusions principales

V.E considère que l'Obligation de la Région Pays de la Loire est alignée avec les quatre grands principes des GBP et SBP.

Utilisation des fonds - aligné avec les GBP et SBP et les meilleures pratiques identifiées par V.E

- Les Catégories Éligibles sont clairement définies et détaillées, l'Émetteur a communiqué la nature des dépenses, les critères d'éligibilité, les populations cibles pour les catégories sociales et la localisation des Projets Éligibles.
- Les Objectifs Environnementaux et Sociaux sont clairement définis, ils sont pertinents pour toutes les Catégories Éligibles et cohérents avec les objectifs de développement durable définis dans les standards internationaux.
- Les Bénéfices Environnementaux et Sociaux attendus sont clairs, ils sont pertinents, mesurables et seront quantifiés pour toutes les Catégories Éligibles dans le reporting.
- L'Émetteur a communiqué de manière transparente la part de refinancement de l'Obligation, et elle est inférieure à 50%.
- La période d'antériorité pour les Catégories Éligibles refinancées sera égale ou inférieure à 24 mois à compter de la date d'émission, conformément aux bonnes pratiques du marché.

Evaluation and Sélection - aligné avec les GBP et SBP

- Le processus d'évaluation et de sélection des projets a été clairement défini par l'Émetteur et est considéré raisonnablement structuré dans toutes les étapes d'évaluation et de sélection (y compris la proposition, la sélection, la validation et le suivi) des Catégories Éligibles. Les rôles et responsabilités sont clairs et incluent l'expertise interne pertinente. Le processus sera rendu public dans la présente SPO.
- Les critères d'éligibilité pour la sélection des projets ont été clairement définis par l'Émetteur pour toutes les Catégories Éligibles.
- Le processus appliqué pour identifier et gérer les risques E&S importants potentiellement associés aux projets est rendu public (dans la présente SPO) et est considéré comme robuste: il combine le suivi, l'identification et la mise en place de mesures correctives pour une majorité de catégories.

Gestion des fonds - aligné avec les GBP et SBP et les meilleures pratiques identifiées par V.E

- Le processus de gestion et d'allocation des fonds est clairement défini et détaillé et est disponible publiquement dans la présente SPO.
- La période d'allocation sera inférieure ou égale à 24 mois.
- Le produit net de l'Obligation sera suivi par l'Émetteur d'une manière appropriée et attesté dans un processus interne formel.
- Les informations sur les types de placement temporaire prévus pour le solde du produit net non alloué sont rendues publiques.
- L'Émetteur s'est engagé à ce que, tant que l'Obligation est en cours, le solde du produit net suivi soit périodiquement ajusté pour faire correspondre aux allocations aux Catégories Éligibles effectuées pendant cette période.
- L'Émetteur a fourni des informations sur la procédure qui sera appliquée en cas de cession ou de report d'un projet, et il s'est engagé à réallouer le produit net du projet en question à des projets conformes au cadre de l'Obligation dans un délai de 24 mois.

Reporting - aligné avec les GBP et SBP

- L'Émetteur s'est engagé à communiquer sur l'utilisation de fonds de l'Obligation annuellement jusqu'à leur allocation complète et en cas de changement matériel. Le rapport sera accessible publiquement jusqu'à maturité de l'Obligation.
- Le rapport comprendra des informations pertinentes relatives à l'allocation des fonds et aux bénéfices attendus des Catégories Éligibles. L'Émetteur s'est également engagé à reporter sur les développements/enjeux/controverses ESG matériels relatifs aux projets.
- La méthodologie et les hypothèses utilisées pour rendre compte des bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Éligibles seront rendues publiques.
- Un auditeur externe vérifiera le suivi et l'allocation des fonds aux Catégories Éligibles jusqu'à l'allocation complète et en cas de changement matériel. Les indicateurs utilisés pour rendre compte des bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Éligibles seront vérifiés en interne par l'Émetteur.

## Contact

Sustainable Finance Team | [VEsustainablefinance@vigeo-eiris.com](mailto:VEsustainablefinance@vigeo-eiris.com)

Copyright V.E 2021 – Reproduction of this content (documents, graphs and images) in whole or in part are prohibited without the express written authorization of V.E and is protected by the provision of the French Intellectual Property Code.